RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Santé publique France

Direction de la santé publique
Département Veille et sécurité sanitaire

Courriel : ars-bfc-dsp-infectieux@ars.sante.fr
Téléphone : 0 809 404 900

Dijon, le 16 mai 2022

A l'attention des médecins
de la région Bourgogne-Franche-Comté

Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika
Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (dengue, chikungunya et zika)

Chère Consœur, cher Confrère,

Afin de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission d'un virus de **dengue**, de **chikungunya** ou de **zika**, pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, entre le 1er mai au 30 novembre, **des enquêtes possiblement suivies d'interventions de démoustication sont immédiatement effectuées autour des cas confirmés ou probables suite à leur signalement à l'ARS.**

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, il est important de s'assurer de l'adéquation entre les types d'analyses que vous prescrirez (RT-PCR et/ou sérologie) et la date de début des signes (DDS) du patient :

		DDS	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika		■	■	■	■	■	■	■	■									
RT-PCR Urine zika		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Si le délai entre les dates de consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR** et d'**inciter votre patient à réaliser le prélèvement dans les suites immédiates de la consultation**. La prescription doit être accompagnée d'une fiche de renseignements cliniques précisant systématiquement : la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de transmission de ces virus avec le lieu du voyage et la date de retour.

Il est également recommandé de rechercher simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différentiables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

En Bourgogne-Franche-Comté, le seul laboratoire hospitalier en capacité d'effectuer le diagnostic est celui du CHU de Dijon (03 80 29 57 01).

Devant tout résultat positif pour l'une de ces 3 maladies, il vous est demandé de **procéder sans délai à son signalement à l'ARS** par tout moyen approprié (courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr, télécopie : 03 81 65 58 65, téléphone : 0 809 404 900) en joignant la fiche Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO) (dengue ; chikungunya ; zika).

En cas de **résultat IgM positif isolé**, il est nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2ème prélèvement** dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous remercions, selon le contexte, de **conseiller au patient une protection individuelle contre les piqûres de moustiques** ou des **rapports sexuels protégés pour une infection à virus Zika**.

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** (cas n'ayant pas voyagé à l'étranger récemment) de dengue, de chikungunya ou de zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Enfin, je souhaite porter à votre connaissance le site **www.signalement-moustique.fr** qui permet à tout citoyen de signaler *Aedes albopictus* ainsi que de s'informer sur ce moustique.

Pour information, deux nouvelles arboviroses font l'objet d'une procédure de déclaration obligatoire depuis le 21 mai 2021 :

- **Encéphalite à tiques** (plus d'information sur le site de Santé publique France) : Formulaire Cerfa pour le signalement
- **Virus West Nile** (plus d'information sur le site de Santé publique France) : Formulaire Cerfa pour le signalement

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Marie VASSEUR
Adjointe au responsable du
Département Veille et Sécurité Sanitaire
ARS BFC

Olivier RETEL
Responsable Santé publique France
Bourgogne Franche Comté